

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2026DECISION48**

**Objet :** Règlement du concours dessin pour les 10 ans de la médiathèque d'Apremont.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le règlement du concours de dessin pour les 10 ans de la médiathèque d'Apremont organisé par le réseau des médiathèques Vie et Boulogne dans le cadre des animations culturelles,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le règlement du concours de dessin pour les 10 ans de la médiathèque d'Apremont organisé par le réseau des médiathèques Vie et Boulogne, selon le planning suivant :

- 15 avril au 29 mai : Inscription et participation pour les enfants
- 3 mai au 12 juin : Vote des usagers et délibération du jury
- 13 juin : Annonce des résultats, un dessin sera primé par catégorie. Les gagnants se verront remettre des goodies (< 500 €).

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 13 avril 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.